



COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Séance du 18 octobre 2022

– Procès-verbal –

La Commission Administrative et Technique s'est réunie le 18 octobre 2022 à 17h30, au SDIS du Nord, Place Rihour à Lille, sous la présidence du Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE, Président de la CATSIS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE – Président
Directeur Départemental
- M. le Colonel h.c. Didier DURAND – Suppléant
Directeur Départemental Adjoint

Collège des représentants des SPP non Officiers :

- M. Frédéric DEMARTELAERE – Titulaire
CIS LILLE BOUVINES – CGT
- M. Quentin DE VEYLDER - Titulaire
CIS SECLIN – CGT
- M. Laurent CAUTERMAN - Suppléant
Pôle Ressources et Relations Humaines - CGT
- M. Sébastien TARGET - Suppléant
CIS DOUAI - SA SPP-PATS 59

Collège des représentants des SPV non Officiers :

- M. Tom BURGGRAEVE - Titulaire
CIS WASQUEHAL – UDSP59
- Mme Jennifer CHARNEUX GODRIE - Titulaire
CIS LOOS – UDSP59

Collège des représentants des SPV Officiers :

- M. Arthur COLLET - Titulaire
CIS BRAY DUNES – SNSPP-PATS 59
- M. Guy BURGGRAEVE - Suppléant
CIS WASQUEHAL – UDSP59

Collège des représentants des PATS :

- M. Renald LE DAIN – Suppléant
Service Territorialisé Ateliers Lille – SA SPP-PATS 59
- Mme Carole LANGLET - Suppléante
Groupement Finances - CGT

ÉTAIENT EXCUSES :

- M. le Médecin Colonel Pierre LERQUET
Médecin Chef

Collège des représentants des SPP non Officiers :

- M. Sébastien LUCAS - Titulaire
CIS CAMBRAI – SA SPP-PATS 59
- M. Marc DEFAUWE - Suppléant
Groupement Territorial 3, Service Prévention – CGT

Collège des représentants Officiers SPP :

- M. Geoffrey HANNOTEL - Titulaire
CIS LILLE BOUVINES – Avenir Secours
- M. Christophe BAUDEMONT - Suppléant
Groupement Etudes et Prospectives – SNSPP PATS 59
- M. Franck CURELLA - Suppléant
Groupement Formations et Préparation Physique – Avenir Secours

Collège des représentants des SPV non Officiers :

- M. Dany EMMERECHE - Titulaire
CIS PECQUENCOURT – UDSP59
- M. Jérémy HOUZIAUX – Suppléant
CIS TRITH SAINT LEGER – UDSP59
- Mme Hélène GEVAERT – Suppléante
CIS VALLEE DE LA LYS - UDSP59
- M. Louis DELEFORTRIE – Suppléant
CIS VIEUX-BERQUIN – UDSP59

Collège des représentants des SPV Officiers :

- M. Olivier DUHAUT - Titulaire
CIS TRITH SAINT LEGER – UDSP59
- M. Fabrice SOLLIEZ - Suppléant
CIS ANOR – SNSPP-PATS 59

Collège des représentants des PATS :

- M. Martin ROHART – Titulaire
Service Radio - SA SPP-PATS 59
- Mme Diana BOHET - Titulaire
Service Exécution des Commandes - CGT

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes :

- M. le Lieutenant-Colonel Emmanuel MERCIER
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
 - M. le Lieutenant-Colonel Laurent MAILLARD
Chef du Pôle Organisation des Secours
 - M. le Lieutenant-Colonel Pierre DECAMPS
Chef du Groupement Territorial 1 par intérim
 - M. le Lieutenant-Colonel Hugues LIAGRE
Chef du Groupement Territorial 2
 - M. le Lieutenant-Colonel Vincent LABADENS
Chef du Groupement Territorial 3
 - M. le Lieutenant-Colonel Denis THIEBAUT
Chef du Groupement Territorial 4
 - M. Sylvain DEROSIAUX
Chef du Pôle Système d'Information
-
- M. Jean-Marc KRIEGER
Chef du Groupement Ressources Humaines
 - M. Philippe GERMES
Chef du Groupement Affaires Juridiques et Instances
 - Mme Christelle DELHAYE
Chef du Service Instances Consultatives et Affaires Générales – GRH
 - M. le Commandant Hervé BUCHART
Chef de Projet pour l'élaboration du Schéma Directeur Immobilier
 - Mme Caroline ROSSIT DE PAEPE
Architecte

- M. Nicolas LEWANDOWSKI
Groupement Construction et Travaux
- Mme Céline DEBRABANT
Chargée des Instances, Service Instances Consultatives et Affaires Générales – GRH

M. le Président ouvre la séance à 17h30 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Mme Christelle DELHAYE procède à l'appel des membres présents et indique que le quorum est atteint.

Elle recense ensuite les votants :

- Pour le collège des représentants de l'Administration : M. Gilles GRÉGOIRE
- Pour le Collège des représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers : M. DEMARTELAERE (CGT), M. DE VEYLDER (CGT) et M. TARGET (SA SPP-PATS 59)
- Pour le Collège des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires Non Officiers : M. Tom BURGGRAEVE (UDSP59) et Mme Jennifer CHARNEUX GODRIE (UDSP59)
- pour le collège des représentants des Officiers Sapeurs-Pompiers Volontaires : M. Arthur COLLET (SNSPP PATS FO) et M. Guy BURGGRAEVE (UDSP59)
- Pour le Collège des représentants des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés : M. Renald LE DAIN (SA SPP-PATS 59) et Mme Carole LANGLET (CGT)

➤ **Désignation du secrétaire adjoint :**

Est désigné secrétaire adjoint de cette séance :

- Pour SA SPP-PATS 59 : M. Sébastien TARGET

1. Approbation du procès-verbal de la CATSIS du 30 novembre 2021

M. KRIEGER indique que le procès-verbal a été transmis aux membres le 12 janvier 2022 et n'a pas fait l'objet de remarques.

En l'absence de remarques des membres, M. le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

		Pour	Contre	Abstention
Administration		1		
Représentants des SPP non officiers	CGT	2		
	SA SPP-PATS 59	1		
Représentants des SPP officiers	SNSPP-PATS 59			
	AS			
Représentants des SPV non officiers (UDSP 59)		2		
Représentants des SPV officiers	SNSPP-PATS 59	1		
	UDSP 59	1		

Représentants des PATS	SA SPP- PATS 59	1		
	CGT	1		
TOTAL		10		

Le procès-verbal du 30 novembre 2021 reçoit un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Suivi des avis rendus de la CATSIS du 30 novembre 2021

M. KRIEGER précise que le plan de formation 2022, adopté le 30 novembre 2021, a été déployé au courant de l'année 2022 et est consultable sur intranet.

3. Projet de déménagement du siège administratif du SDIS sur le site de Villeneuve d'Ascq et mise en œuvre du CTA unique / CODIS sur le même site

M. le Président précise que ce rapport a été présenté en Comité Technique et en Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Il indique que ce projet prendra en compte la vente des bâtiments de la rue de Pas et de la rue de l'Hôpital Militaire et la suppression du loyer du bâtiment de la Place Rihour. Tout cela permettra d'abonder le budget de cette opération.

M. le Directeur Adjoint précise que ce projet est complémentaire à la centralisation de l'alerte et la mise en œuvre du nouveau siège basé sur le site de Villeneuve d'Ascq. Concernant les questions techniques opérationnelles, il sera accompagné de M. le Lieutenant-Colonel MAILLARD pour la partie opérationnelle.

M. le Directeur Adjoint présente également M. DEROSIAUX qui est le nouveau Chef de Pôle Système d'Information et l'équipe du Groupement Construction et Travaux qui comprend Mme ROSSIT DE PAEPE, M. LEWANDOWSKI qui vient de rejoindre le SDIS59 et M. le Commandant BUCHART qui s'occupera de la partie purement batimentaire. Une équipe est donc constituée sur le plan technique et opérationnelle pour traiter ce projet majeur puisqu'il concerne notamment la centralisation de l'alerte qui a fait l'objet d'une recommandation lors de l'inspection de la Direction Générale en 2015, repris dans le SDACR en 2020 et relayé au niveau du plan stratégique.

Il reprend les différents objectifs de ce projet qui sont :

- De préparer la migration vers NEXSIS, outil opérationnel national, de tous les SDIS. Cette migration est à prendre en compte dans l'amélioration des salles opérationnelles, ainsi que le Réseau Radio du Futur (RRF) pour lequel la vision est moins précise. Ce projet n'est pas encore mis en œuvre dans les territoires des SDIS et ne concerne d'ailleurs pas que les SDIS, mais tous les Services opérationnels. D'unifier les procédures opérationnelles et techniques puisqu'il y aura une évolution dans le futur.
- De renforcer la sécurisation des installations techniques et informatiques. L'Administration a l'idée de positionner le site back up dans les locaux du siège avec des éléments techniques en terme de sécurisation.
- De moderniser et d'améliorer l'ergonomie des outils et des postes de travail.
- De travailler sur l'organisation des salles opérationnelles ainsi que sur les différents postes d'opérateurs qui traitent l'alerte et notamment les opérateurs radio. L'activité, au moins en journée, sera telle qu'il faudra séparer les deux fonctions.
- D'accompagner les personnels, notamment ceux basés au CTA Le Quesnoy. Ce sujet a été évoqué lors du CT. 5 personnes ont été identifiées comme étant plutôt en

difficulté par rapport à leur position géographique. Il précise qu'une grande partie du groupe du CTA Le Quesnoy est basée dans la zone Lilloise. L'Administration a 4 ans pour s'y préparer et va donc s'y atteler.

Il précise que, concernant les outils cartographiques, ils évoluent en permanence et ont été évoqués précédemment dans la séance. Les contraintes à venir (NExSIS) seront intégrées.

Il indique qu'une équipe pluridisciplinaire sera mise en place pour le dispositif de centralisation de l'alerte. Elle sera pilotée par le Lieutenant-Colonel MAILLARD.

S'agissant du siège lui-même, de l'Etat-Major et des Services supports, il ne développe pas la situation actuelle qui est connue de chacun. Elle concerne les Services basés Place Rihour, ceux de la rue de Pas, ceux de la rue de l'Hôpital Militaire et des Groupements Territoriaux 2 et 3 y compris les STA et STB La Phalecque. Tous ces personnels ont vocation à arriver sur le site de Villeneuve d'Ascq en 2026 avec une expression des besoins et de nouveaux locaux plus adaptés. Il cite l'exemple des STA et STB La Phalecque qui ne profitent pas de dispositions optimales pour les personnes y travaillant. Le PSI ne possède pas non plus d'ateliers dignes de ce nom.

Il précise aussi que lorsque les services supports seront proches de l'Etat-Major, ils seront à proximité du Centre d'Alerte et du CODIS. Cela favorisera les échanges notamment avec la possibilité, pour les PATS, de venir renforcer ponctuellement le CTA, lors de phases de débordement.

Il ajoute que l'état de vigilance VIGIPIRATE permanente est à prendre en compte. Cet élément est repris dans le programme, dans la sécurisation du site.

Il rappelle que la France est en vigilance VIGIPIRATE renforcée depuis des années maintenant. Les Sapeurs-Pompiers sont des cibles privilégiées ou en tout cas, identifiées comme étant des cibles sensibles par rapport à ce type d'évènement.

Le niveau de sécurisation des locaux nécessaire est à prendre en compte pour permettre d'avoir un site back up digne de ce nom.

Il précise aussi que cela représente, pas en permanence mais en flux, 500 personnels. Aujourd'hui, avec le CTA CODIS, la base est de 80 personnels en présentiel.

Il indique que lorsque la volumétrie d'un site est aussi importante, une zone de restauration d'entreprise est nécessaire et indispensable pour accueillir correctement les personnels.

Il détaille la présentation schématique du site.

La zone grisée concerne le CTA CODIS actuel qui ne sera pas modifié parce que l'accessibilité est sécurisée. Toutes les zones seront bien séparées les unes des autres.

3 zones seront identifiées sur le nouveau bâtiment :

- Une zone restauration qui sera probablement la zone la plus proche de la voirie d'accès parce qu'elle sera potentiellement utilisable par d'autres services.
- Une zone purement administrative.
- Une zone technique avec le STB et STA. Le STB se situera à l'intérieur. Il y aura des ateliers classiques de mécanique, une zone de stockage opérationnel stratégique pour tempérer la vulnérabilité d'Ennevelin, pour permettre également une fluidité dans l'engagement des colonnes de renfort, avec les dispositifs opérationnels.

Une zone non matérialisée au niveau SUD EST est une zone qui appartient aujourd'hui au SDIS. Il s'agira d'une surface restante qui sera capitalisée dans le projet global pour arriver à l'équilibre dans l'opération financière blanche.

Il ajoute que dans le programme qui a été notifié, il y aura des notions d'objectifs par Groupement et par service. Sur le même plateau seront regroupés tous les services d'un Groupement. Il prend l'exemple de l'Opération qui sera sur un même niveau, la Prévention sur un même niveau également etc.... pour fluidifier les informations.

Des salles de réunions sont également prévues. Ces espaces font d'ailleurs grandement défauts aujourd'hui au sein des Services Centraux. Il y aura également des locaux d'Archives vives pour éviter que les personnels se déplacent jusqu'aux locaux d'Archives au sous-sol pour récupérer des informations et les avoir à disposition à leur niveau. Et il y aura également des espaces de convivialité.

Tout ceci sera mis en place dans le respect de la réglementation du développement durable, entre autres.

Une salle d'entretien de la condition physique est également prévue, ainsi qu'un parcours de santé en aménageant les espaces extérieurs.

Il évoque ensuite un vrai sujet qui fait d'ailleurs l'objet de remontées d'informations de la part des personnels, qui est celui du transport. Il indique que le Directeur Départemental va prochainement rencontrer le Vice-Président des transports de la MEL pour préparer et anticiper le transport vers cette zone. Il précise qu'une évolution a lieu sur ce territoire, puisque la zone SUD, accès du recueil côté Auchan et Hôpital, va être rendue accessible. Les travaux sont actuellement en cours. L'accès sera facilité sur l'arrière de la parcelle.

Le transport des agents entre la station de métro et le site reste un vrai sujet pour l'Administration.

Il ajoute qu'aujourd'hui, concrètement, sur le niveau central, moins de 20% du personnel dispose d'une place de parking. Sur le site de Villeneuve d'Ascq, le nombre de places de parking sera suffisant pour les personnels souhaitant venir en voiture. Le nombre de places de parking théorique nécessaire est de 60% pour les Administrations. La possibilité d'accueil sur ce site sera de 80%.

Il évoque ensuite le lien pour les transports en commun qui sera travaillé avec la Métropole.

Concernant les échéances, il précise que le programme sera matérialisé et finalisé mi-novembre, le jury pour le choix des 3 architectes qui vont concourir est fixé au 29 novembre. Au regard du programme présenté, les architectes vont monter un dossier.

Courant avril 2023, le jury va déterminer le maître d'œuvre qui fera l'opération.

A partir de ce moment, une communication sera possible auprès de tous les personnels pour voir la maquette. L'Administration va demander une maquette 3D avec un film, qui permettra de faire partager le projet.

La réception des travaux est prévue en 2026, avec un déménagement durant l'été 2026 pour arriver dans les locaux en septembre 2026.

Le pilotage global général politique est effectué par le Conseil d'Administration, le Comité Stratégique sera concerné par la mise en œuvre et des équipes dédiées à la partie construction et à la partie technique et organisationnelle concerneront les Pôles.

M. DE VEYLLER demande, sans revenir sur les propos qui ont été tenus lors du Comité Technique, s'il est prévu d'imaginer une structure d'accueil pour les enfants des agents. Au regard des structures extérieures qui les prend en compte, il est constaté que d'un point de vue équilibre et bien être, cela est bénéfique pour les agents. Il dit savoir que M. le Lieutenant-Colonel MERCIER est attaché à la Qualité de Vie au Travail (QVS).

Il estime que ce critère peut être intéressant pour la construction. Cette idée peut être retenue ou pas, mais elle mérite d'être étudiée.

M. le Président estime que l'idée n'est pas mauvaise mais qu'elle doit être en effet étudiée. Il précise qu'il est nécessaire d'obtenir une concertation la plus large.

Il ajoute que pour les agents, cela va déjà être un vrai changement de contexte. Comme le disait M. le Colonel h.c. DURAND, il assure que le point de vigilance se situe sur le transport. Aussi, il précise que les places de parking seront équipées de bornes de recharge électrique afin que les agents puissent se brancher, le cas échéant.

Il indique qu'il y a 15 minutes entre le métro et le site. Quand il fait beau, selon lui, ça va, mais quand il fait nuit, c'est moins facile. Ces questions vont être discutées avec le Vice-Président de la MEL.

Il évoque également le fait que les personnes font de plus en plus leurs courses à distance aujourd'hui, et qu'il pourrait aussi être envisagé de mettre en place une borne de retrait.

M. DE VEYLDER constate qu'il s'agit de la même idée. Il estime qu'il est important de se donner les moyens en amont parce qu'une fois que le projet se concrétise, il n'est plus possible de mettre en place des choses. Il pense que pour les représentants du personnel c'est sûrement plus facile parce qu'ils ont un œil d'observateurs et ne sont pas encore au cœur du sujet.

Aussi, même s'il sait qu'il ne s'agit pas de la philosophie de l'établissement, mais il insiste sur l'espace disponible en précisant qu'il a les oreilles qui saignent lorsqu'il entend dire que cet espace sera capitalisé, mais il pense qu'un lieu de bien être, au cœur du SDIS pourrait peut-être servir à autre chose qu'à capitaliser et permettrait peut-être au SDIS de grandir.

M. le Président évoque la possibilité de mettre en place des parkings silos qui permettent de récupérer de l'espace au sol, en construisant un parking en hauteur. Le programme prévoit la possibilité d'un bâtiment R+3. Cette surface d'emprise au sol en moins pourrait permettre de faire autre chose.

M. le Directeur Adjoint précise que M. le Président HOUSSIN et M. le Directeur vont également rencontrer le Maire de Villeneuve d'Ascq.

Il précise aussi que la voie ouverte qui se trouve à l'arrière va donner un aménagement du territoire dynamique. Peut-être que la Mairie pourra également apporter un éclairage concernant la mise en place d'une éventuelle structure d'accueil pour enfants.

Il peut être également imaginé des liens avec la Gendarmerie qui ne se situe pas très loin. Ces derniers possèdent peut-être déjà des dispositifs d'accueil qui pourraient être mutualisés. Tout cela doit être exploré et doit faire l'objet de rencontres avec les responsables et les Elus.

M. DEMARTELAERE demande s'il a bien compris que ce terrain ne sera de toute façon pas gardé et qu'il doit obligatoirement être vendu pour financer l'ensemble du projet.

M. le Président le confirme. Néanmoins, avec ce qu'il reste comme terrain que le SDIS va garder, ce genre de dispositif peut tout de même être envisagé.

M. DE VEYLDER demande ce qui reste comme terrain en comparaison avec la parcelle qui sera vendue.

M. le Directeur Adjoint répond qu'il reste à peu près la moitié.

M. DE VEYLDER s'inquiète de savoir qui va venir et pour quelle production.

M. le Président pense qu'il ne pourra s'agir que de tertiaire.

M. DE VEYLDER évoque le calme et la quiétude nécessaire au CTA entre autres. Il n'est pas concevable d'avoir une casse à côté des bâtiments par exemple.

M. LE DAIN évoque la restauration commune et demande s'il y aura une suppression des tickets restaurant.

M. le Président le confirme.

M. LE DAIN demande à connaître les solutions imaginées pour les personnels amenés à se déplacer sur le Département pour leurs missions quotidiennes.

M. le Directeur Adjoint indique ces agents seront remboursés.

M. LE DAIN demande si ces agents devront avancer les frais pour être remboursés ensuite.

M. le Directeur Adjoint répond qu'il s'agit des dispositions réglementaires.

M. LE DAIN demande ce que va représenter la surface du regroupement des STA et STB.

M. le Directeur Adjoint précise que le programme est en train d'être organisé et indique que l'espace global de la zone technique comprend 1000 m² : 500 m² côté STA et les besoins de l'autre volume sont en train d'être identifiés. Il pourrait y avoir éventuellement une souplesse dans la gestion des zones de stockage.

Cette zone libre, dans un premier temps, sera utilisée pour, permettre aux personnels du PSI d'aménager les véhicules.

Il précise que les véhicules neufs arriveront à cet endroit, à l'abri, et les installations radio pourront être faites sur zone, avec tous les équipements à proximité.

M. LE DAIN estime que 500 m² lui paraissent peu.

M. le Directeur Adjoint indique qu'un travail a été effectué avec les équipes. Il met en évidence les conditions de travail actuelles à la Phalecque aujourd'hui.

Des zones avec pont 4 points seront à disposition sur le nouveau site, un pont classique, un pont VSAV, deux travées. Derrière, il rappelle que les équipes iront de plus en plus sur le terrain.

C'est de cette façon qu'a été dimensionné le STA.

M. LE DAIN demande si l'achat de VAT permettant d'aller sur le terrain a été également prévu.

M. le Directeur Adjoint le confirme en précisant qu'il faut aller au bout de la démarche. S'il n'y a pas de VAT pour aller sur le terrain, cela va être compliqué d'y aller.

Il cite le plan stratégique et l'objectif d'aller au plus près des Unités Opérationnelles qui y est prévu. Il faut donc le matérialiser. Il précise que cela se fait déjà dans certains territoires mais peut-être moins dans le territoire urbain.

M. LE DAIN précise que sur la Métropole, il y a deux Groupements et un seul VAT.

M. le Directeur Adjoint dit en avoir conscience.

M. DE VEYLDER revient sur la superficie de ce qui va être construite. Est-ce que cela est délimité au m² près ou cela peut-il encore évoluer ?

Sa question provient d'une réflexion disant que si la Phalecque est à l'étroit aujourd'hui, d'un œil extérieur, il a l'impression que ce site est supérieur à 500 m², comment les conditions seront meilleures si la surface est réduite.

M. le Directeur Adjoint évoque le FLEX OFFICE qui n'est pas du tout évoqué dans le programme. Le FLEX OFFICE consiste à ce que les agents qui arrivent sur leur lieu de travail le matin s'enregistrent pour prendre un bureau et s'ils ont de la chance, ils en ont un. S'ils en n'ont pas, ils vont dans l'espace collectif. Cette situation est inenvisageable. Chacun aura son mobilier. 2 ou 3 personnes maximum seront présentes dans les bureaux, sauf demandes particulières. Il sait qu'il y a déjà des demandes, notamment pour le PSI, pour les agents qui sont au SIG et qui travaillent par groupe de 4. Ces derniers seront donc 4 par bureau.

Ce qui paraît fondamental pour M. le Directeur Adjoint est de définir ce qui existe aujourd'hui et ce vers quoi le SDIS va tendre. Les surfaces sont un élément, mais l'équipement et le confort qui y seront mis en sont un autre.

Pour revenir sur les ateliers de la Phalecque, il confirme que cela est surement plus gros. Mais se questionne sur le nombre actuel de ponts sur ce site.

M. LE DAIN énumère qu'il y a 7 ponts et qu'il y a 4 fosses.

M. le Directeur Adjoint constate qu'il ne s'agit pas de ponts poids lourds avec les 4 points.

M. LE DAIN estime que ces ponts ne sont pas forcément la bonne méthode. Il y a des ponts VSAV VL. Les ponts poids lourds sont intéressants quand il s'agit de travailler sur les essieux, sinon, il estime qu'une fosse est mieux.

Mais par contre, aujourd'hui il n'y a pas de pont pendant.

M. le Directeur Adjoint assure que sur le nouveau site cet équipement sera présent.

Il confirme que pour le STA, la surface sera peut-être plus réduite avec toutefois une zone de parcage extérieure. Néanmoins, l'espace qui sera étudié sera ergonomique. Il n'est pas possible de raisonner avec les surfaces.

Il prend l'exemple des archives qui sont aujourd'hui disséminées partout, à tel point qu'il est impossible de donner la surface des archives totales.

Sur la première approche, 500 m² ont été identifiés. Finalement, certaines archives ont été découvertes ensuite et il faut les rajouter.

Le programme peut être ajusté : pas de 20%, mais des ajustements sont encore possibles.

Il ajoute que lors de l'appel d'offre effectué, des marges ont été prévues. Parce que les choses vont se consolider ensuite et le projet d'architecte va évoluer.

Il assure que jusqu'à l'APD (Avant Projet Définitif), les surfaces peuvent être encore ajustées.

M. DE VEYLDER dit avoir compris que le but est d'optimiser l'espace disponible. Ce que la CGT ne souhaite pas, c'est que le projet soit rationalisé pour externaliser les services.

M. le Directeur est tout à fait d'accord sur ce sujet et poursuit en disant que le seul point de vigilance concerne les coûts de fonctionnement. Il faut réfléchir à la façon de chauffer les surfaces par exemple. Il prend l'exemple de la caserne de Teteghem dont le projet a pu être revu.

Ce qui est aujourd'hui construit, peut sembler trop grand, et 10 ans après, cela devient trop petit.

Il revient sur le projet du forum qui proposait du FLEX OFFICE. Ce fonctionnement paraissait compliqué. Il ajoute qu'aujourd'hui, il s'agit d'une vraie opportunité de se projeter sur autre chose. Les surfaces seront améliorées si besoin.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président soumet ce point au vote.

Résultat du vote :

Administration		Pour	Contre	Abstention
		1		
Représentants des SPP non officiers	CGT	2		
	SA SPP-PATS 59	1		
Représentants des SPP officiers	SNSPP-PATS 59			
	AS			
Représentants des SPV non officiers (UDSP 59)		2		
Représentants des SPV	SNSPP-PATS 59	1		

officiers	UDSP 59	1		
Représentants des PATS	SA SPP- PATS 59	1		
	CGT	1		
TOTAL		10		

Le projet de déménagement du siège administratif du SDIS sur le site de Villeneuve d'Ascq et la mise en œuvre du CTA unique / CODIS reçoit un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. CAUTERMAN indique que la CGT souhaiterait que les procès-verbaux de l'ensemble des Instances Consultatives soit à disposition sur l'intranet du SDIS. Il ne parle pas de réglementation mais d'un souhait.

Il évoque ensuite le Conseil d'Administration, qui, en 2015, s'est vu retiré la part de l'expression presse. La CGT souhaite que la presse soit présente au sein du SDIS59, qui n'a rien à cacher. Il précise que cela existe à l'Assemblée Nationale, cela existe en séance plénière du Conseil Départemental et bizarrement, le droit à l'expression démocratique a été effacé sous la Présidence de M. WILMOTE. Il dit avoir posé la question à M. LECERF en son temps mais ce dernier n'y était pas tout à fait favorable.

Il rappelle qu'il est proche de son départ en retraite et aimerait qu'avant de partir, la démocratie au sein du SDIS59 soit reconsidérée. Il ne dit pas que le SDIS59 n'est pas démocratique mais il estime que le SDIS59 doit être transparent sans avoir peur de le faire.

Concernant le Conseil d'Administration, M. le Directeur indique qu'il ne s'agit pas de sa compétence mais de celle de M. le Président HOUSSIN.

Concernant la communication des procès-verbaux sur intranet, il propose que la question soit étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18h25.

Le SECRETAIRE
ADJOINT



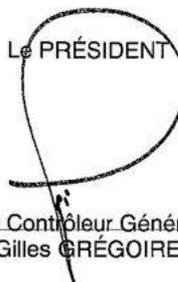
M. Sébastien
TARGET

La SECRETAIRE



Mme Christelle DEHAYE

Le PRÉSIDENT



Le Contrôleur Général
Gilles GRÉGOIRE